

Comité technique d'établissement du Cerema

Procès-verbal de la réunion du 2 juin 2017

Étaient présents lors de la réunion :

Représentants du personnel :

- Membres titulaires
 - CFDT-UNSA :
Hélène Chassagnol, Claude Guillet.
 - CGT :
Olivier Dupré, Bruno Piel.
 - FO :
Raymond Lopez, Philippe Soubret.

- Membres suppléants
 - CFDT-UNSA : Sylvie Deyris.
 - CGT : Eric Consolen, Philippe Garcia.
 - FO : Emmanuelle Chiron.

Membres de la direction du Cerema

Bernard Larroutou, directeur général et président du comité technique ;

Assistaient le président, au titre de l'article 10, alinéa 3 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 :
Sylvie Moreau, secrétaire générale et directrice des ressources humaines,
Laure Matignier, directrice adjointe des ressources humaines,
Véronique Wormser, secrétaire générale adjointe,
Elise Kamuhanda, chargée de gestion dialogue social.

Bernard Larroutou ouvre la séance à 14h00 et procède à l'appel des présents.

Suite à l'avis défavorable unanime émis le 18 mai, le comité technique reconvoqué ce jour siège valablement quel que soit le nombre de représentants du personnel présents, par application du décret n°2011-184 du 15 février 2011. La séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

Point liminaire :

1. Désignation du secrétaire adjoint de la séance

Raymond Lopez (FO) est désigné secrétaire adjoint de la séance.

Point pour avis :

1. Projet de décision relatif à l'arrêt des activités de la SEMR

Bernard Larroutou : ce point pour avis est examiné après un vote unanime défavorable lors d'une première consultation du comité technique d'établissement le 18 mai dernier.

Le projet de décision présenté comporte la modification de rédaction suivante : « les agents de la

Station d'essais de matériels routiers sont affectés et installés sur le site principal du laboratoire (11 rue Laplace à Blois). »

En l'absence d'expressions de votre part, je vous propose de procéder au vote.

Il est procédé au vote sur le projet de décision relatif à l'arrêt des activités de la SEMR :

Neuf membres du comité technique ont voix délibérative (3 CFDT-UNSA, 3 CGT, 3 FO).

Tous les membres participent au vote.

Aucun membre ne s'abstient.

Le résultat du vote est le suivant : neuf votes contre.

Bernard Larrouturou : je pense avoir été clair sur le fait que je compte prendre cette décision, y compris après ces deux votes unanimes défavorables du comité technique. Souhaitez-vous vous exprimer après ce vote ?

CGT : nous sommes conscients que les besoins sociaux évoluent et admettons qu'il faille abandonner certaines missions qui ne répondent plus ou moins à certains besoins. Malgré les éléments apportés sur les moindres attentes d'un certain nombre d'acteurs vis-à-vis de cette activité, il ne nous semble pas qu'il y a eu une démonstration de moindre demande, de manière générale, sur ces missions de service public. Par ailleurs, nous considérons que cette démarche est liée à des arbitrages largement contestables. Nous estimons que ces missions font les frais des arbitrages rendus nécessaires par la politique d'austérité. C'est la raison pour laquelle nous nous y opposons.

FO : nous sommes opposés par principe à la fermeture d'activités. La décision de fermeture de cette activité nous semble arbitraire. Il s'agit davantage d'une fermeture comptable que d'un réel besoin.

CFDT-UNSA : pour l'UNSA : nous partageons les positions de FO et de la CGT. Nous rappelons également que lors de la réunion précédente du comité technique, nous avons demandé que des dispositions soient prises pour l'accompagnement des agents concernés. Il y a urgence à le faire avec des mesures claires et harmonisées pour tous les services. À ce stade, le traitement est assez inégal : l'annonce de la fermeture est parfois réalisée brutalement, les agents sont perdus quant à leur avenir ou absence d'avenir au sein du Cerema, sur l'organisation de leur accompagnement. Au-delà du fait que nous ne sommes pas favorables à la fermeture de services qui répondent à des besoins sociaux, par exemple, le contrôle du respect des règles de construction (CRC), il y a nécessité à proposer aux agents une note d'information. La simple communication du numéro d'appel du psychologue n'est pas suffisante pour ceux à qui vous êtes en train d'annoncer que leur activité ne va pas se poursuivre.

CFDT-UNSA : pour la CFDT : nous partageons les trois expressions précédentes. Nous ajouterons que la gestion au niveau local, vis-à-vis des agents, a été lamentable. Il n'y a eu aucune concertation, des arguments fallacieux ont été présentés. Les experts présents lors de la dernière réunion du comité technique ont apprécié d'avoir enfin une réponse claire, mais ils ignorent toujours quel sera leur avenir, comment leurs compétences seront préservées. L'exemple donné à tous les autres sites du Cerema est dévastateur.

Bernard Larrouturou : merci à tous pour ces explications de vote et pour les éléments qui vont au-delà, notamment ceux qui soulignent l'importance de la clarté des informations données aux agents sur le projet et l'accompagnement qui leur est proposé.

Point pour information :

1. Questions diverses

CFDT-UNSA : pour l'UNSA : ma question diverse concerne les mobilités qui ont eu lieu dernièrement suite aux commissions administratives paritaires (CAP). Certains agents ont obtenu une mutation sur des postes susceptibles d'être vacants, « sous réserve compteur » Cerema. Or, plusieurs agents sont encore en attente d'une réponse définitive dont deux à la direction territoriale Centre-Est.

Sylvie Moreau : les CAP ont examiné des projets de mobilité sur des postes publiés en « sus-vacant » avec une réserve compteurs, c'est-à-dire sous réserve de la capacité budgétaire à accueillir les personnes. Suite à la tenue des CAP, le ministère a eu des échanges avec chacun des opérateurs, y compris le Cerema. Nous informons les services de notre capacité à lever ou non « la réserve compteur », de l'effectivité ou non de la vacance, au fur et à mesure des saisines du ministère ; le processus est en cours. Nous avons fait connaître notre position sur l'ensemble des accueils soumis à réserve compteur. Il n'est pas étonnant que certains agents n'aient pas eu de retour dans la mesure où certaines CAP se sont tenues très récemment.

CFDT-UNSA : pour la CFDT : La CFDT vous avait fait parvenir une question par écrit, relative à l'extension éventuelle de la prime de restructuration de 250 € aux agents de Nice et Montpellier. Nous aimerions connaître votre réponse.

Concernant le CRC, l'annonce a été faite dans le cadre des projets de service d'un abandon au 1er janvier 2018 des activités du CRC. Cela génère des inquiétudes chez les agents, en particulier chez les ETST qui sont sur ces missions et n'ont quasiment aucune chance d'être repris dans un autre service. Nous espérons que le nécessaire sera fait pour les rassurer et les aider.

Sylvie Moreau : l'éligibilité au dispositif indemnitaire qui accompagne les opérations de restructuration se fait opération par opération ; cette éligibilité d'une opération réclame un arrêté. Les arrêtés signés en novembre 2016 identifient des opérations dans lesquelles il n'y a pas une sous-opération concernant l'arrêt des activités d'essais à Montpellier. Donc, nous n'avons pas, à ce stade, d'assise réglementaire nous permettant de répondre positivement à la demande de la CFDT. Toutefois, nous ne sommes pas opposés à l'idée de proposer un projet de texte ou un amendement à l'arrêté qui permettrait de prendre en compte les situations évoquées.

Bernard Larrourou : s'agissant du CRC, la décision du comité de direction est en ligne depuis quelques jours. Il est indiqué que le Cerema s'inscrit dans le scénario auquel réfléchit la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, sous réserve que celui-ci soit confirmé dans les prochaines semaines par le nouveau gouvernement. Ce scénario prévoit que les agents du Cerema n'effectueraient plus de visite de contrôle sur site à l'horizon 2020. Vous m'apprenez que la date du 1er janvier 2018 aurait été évoquée. Je vous rassure sur le fait que nous n'allons pas vers une situation analogue à la SEMR. Nous n'avons pas construit avec la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ce que serait la trajectoire jusqu'en 2020 ; la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages discute actuellement avec ses différents interlocuteurs au ministère de la cohésion des territoires, des propositions d'évolution du contrôle des règles de la construction ; elle n'en est pas à définir le calendrier. Je prends note de vos remarques et de l'inquiétude suscitée.

CGT : comprenez dans quelle situation vous mettez les agents du CRC ; ces personnels très investis se retrouvent dans une position d'attente, avec un risque de suppression de l'activité, sans qu'il ne soit prévu aucune mesure d'accompagnement. Je ne suis pas certain que la situation ne soit pas analogue à la SEMR, la seule différence est qu'il n'y a pas qu'un seul site concerné. Rappelons que 70 équivalents temps plein (ETP) sont concernés par cette mesure, autrement dit plus qu'à la SEMR. Le choc sur l'ensemble du Cerema est beaucoup plus important. Cette situation très inconfortable est difficilement supportable pour le personnel. Vous ne pouvez les laisser dans le doute, sans leur expliquer quel sera l'accompagnement. Cette situation est pire qu'à la SEMR puisque la suppression des activités est envisagée, mais pas validée.

Bernard Larrourou : nous avons également indiqué que le Cerema avait pour perspective le maintien des activités touchant à des sujets clés et stratégiques en matière de performance thermique et environnementale des bâtiments, et en matière de gestion du patrimoine immobilier, autrement dit des éléments positifs quant à l'utilisation des compétences disponibles. Pour autant, le changement relatif aux politiques publiques suppose une part d'incertitude sur certains sujets pour lesquels la décision n'est pas entre nos mains. Notre responsabilité sera d'être le plus clair possible et de chercher à ce que la part d'incertitude soit la moins longue possible et, dans tous les cas, d'accompagner les agents.

CGT : vous évoquez une échéance à 2020. C'est également la date donnée aux agents pour annoncer un effectif cible de 2 600 ETP au Cerema, sur une base de 3 000 début 2017. Il semble difficile de croire que les CRC seront épargnés jusqu'en 2020 car un tel écart suppose rapidement des diminutions d'activités et/ ou d'effectifs. Nous avons la certitude que certaines interviendront dans

les six mois. Cette situation est très anxiogène pour les agents qui ignorent si leur activité sera maintenue ou pas. Il leur est également difficile de se projeter au niveau des missions. Il est donc urgent de donner davantage d'informations sur les perspectives compte tenu des éléments qui ont été adressés aux agents récemment.

Bernard Larroutou : je me dois d'être le plus clair possible au vu de la difficulté de la situation. Vous m'accorderez que, dans aucune de mes réponses précédentes, je n'ai laissé entendre qu'il n'y aurait pas de diminution avant 2020. La lettre adressée au personnel indiquait que la direction réfléchissait en se basant sur un scénario où le Cerema aurait un effectif de 2 600 ETP à fin 2020. Le fait est que nous n'avons pas de garantie sur ce scénario. Comme vous le savez, les diminutions d'effectifs ont déjà commencé : le total était d'environ 2 950 ETP au 31 décembre 2016, il sera de 2 825 au 31 décembre 2017. Par ailleurs, je n'ai aucune information venant de l'Etat sur ce qui sera inscrit dans le projet de loi de finances 2018 concernant le Cerema. Cela n'enlève rien à votre demande légitime d'éclairer au mieux la situation, concernant les évolutions, sur toute la période d'ici à 2020. Je rappelle qu'à l'heure actuelle, les choix ne sont pas faits, d'où la difficulté à répondre à certaines interrogations que je relaie néanmoins à mes nouveaux interlocuteurs au ministère.

Je rappelle que nous prendrons un temps substantiel d'échange, sur la déclinaison du projet stratégique dans les onze directions, lors de notre prochaine réunion.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 14h35.

Le Président	La secrétaire	Le secrétaire adjoint
Bernard Larroutou	Laure Matignier	Raymond Lopez